



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS



FORMATION ADMINISTRATIVE

UNITE

BUREAU

Lieu,
timbre

LE MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS,

- Vu le code de la défense – partie IV du personnel militaire ;
Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008, modifié, relatif aux militaires engagés ;
Vu l'instruction n° 1005/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DADM du 3 novembre 2011 relative aux engagements des sous-officiers et des militaires du rang engagés dans l'armée de l'air ;
Vu l'arrêté du 18 février 2009 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre de la défense en matière de décisions individuelles concernant les militaires engagés ;
Vu la demande d'engagement formulée par l'intéressé.

DECIDE

- Article 1 :** « grade », « nom », « prénom » - né le « date en entier » à « lieu de naissance » - numéro identifiant défense : « NID » , domicilié à « adresse complète », est autorisé à souscrire avant sa mise en route un contrat d'engagement de « durée en lettres » au titre du personnel « navigant ou non navigant » de l'armée de l'air en qualité « sous-officier ou militaire technicien de l'air » avec le grade de, dans la spécialisation « code de spécialisation » « libellé spécialisation » sous réserve qu'il remplisse toutes les conditions d'engagement au moment de la signature de l'acte.
- Article 2 :** il sera ensuite dirigé vers « lieu du centre de formation » pour une intégration prévue le « date en lettre ».
- Article 3 :** Dans le cas où le contrat ne serait pas souscrit, il en sera rendu compte à la DRH-AA /SDGR /BR /DR /section recrutement non officiers /cellule ESO.

DESTINATAIRE :

- FORMATION ADMINISTRATIVE

COPIE :

- DRH-AA/SDGR/BGA/DSE